



Ville de Cerny

Essonne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 AVRIL 2025

Date de convocation 28 mars 2025	Nombre de conseillers en exercice :	23
Date d'affichage : 28 mars 2025	Nombre de conseillers présents :	15
	Nombre de conseillers votants :	18

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi dix avril, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie, sous la présidence de Madame Marie-Claire CHAMBARET, Maire, à la suite de la convocation adressée le 28 mars 2025.

Étaient présents : Mme CHAMBARET, M. HEUDE, Mme BARBERI, MM. LACOMME, VELAY, Mme MAUGÈRE, M. MIKOLAJCZAK, Mmes FILLATRE, TRIMBOUR, M. VUITRY, Mme VUITRY, M. PIERROT, M. JACQUET

M. CARNOT est arrivé à 19 h 12 durant la lecture du point n° 1.

Mme MITTELETTE-ROUSSI est arrivée à 19 h 40 durant la lecture du point n° 5.

Ont donné pouvoir : Mme Stéphanie MITTELETTE à Mme Sylvie BARBERI
M. Alain PRAT à M. Patrick VELAY
Mme Alexandra EYERABIDE à Mme Marie-Claire CHAMBARET
M. Erwan MERLET à M. Alain VUITRY

Absents excusés : Mmes Chrystelle LEPAGE, Laetitia LAUTRU, MM. Thomas FILLATRE, Bruno DUBOIS, Mme Marine DENOYER

A été désignée Secrétaire de séance : Mme Nadine-Françoise MAUGÈRE

N° 2025 / IV / 6 - 7.1 Budget Primitif 2025

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU la loi n° 2025-127 de finances pour 2025, promulguée le 14 février 2025 et publiée au Journal officiel du 15 février 2025,

VU la délibération n° 2023 / XII / 1 – 7.1 du Conseil municipal du 21 décembre 2023 portant adoption du référentiel budgétaire et comptable M57 à compter du 1^{er} janvier 2024,

VU la délibération n° 2023 / XII / 2 – 7.1 du Conseil municipal du 21 décembre 2023 portant adoption du règlement budgétaire et financier de la collectivité,

VU la délibération n° 2025 / III / 1 – 7.1 du 27 mars 2025 par laquelle le Conseil municipal a pris acte du rapport d'orientations budgétaires 2025,

VU la délibération n° 2025 / IV / 4 – 7.1 du 10 avril 2025 portant affectation des résultats de l'exercice 2024,

CONSIDÉRANT que le budget primitif 2025 a fait l'objet d'un envoi à l'ensemble des membres du Conseil municipal en date du 28 mars 2025,

CONSIDÉRANT la présentation faite en séance,

L'exposé ayant été entendu,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **par 14 voix POUR et 4 ABSTENTIONS**
(A.VUITRY, J. VUITRY, A. PIERROT)

ADOpte le budget primitif de l'exercice 2025 dont la balance générale s'équilibre comme suit :

Section de fonctionnement :	Dépenses et recettes	4 730 858,90 €
Section d'investissement :	Dépenses et recettes	2 631 975,52 €

Fait et délibéré en séance publique les jours, mois et an susdits. Ont signé au registre les membres présents.

Marie-Claire CHAMBARET,
Maire de Cerny



Marie-Claire Chambaret

ARRETE ET SIGNATURES

Présenté par le Maire,
A Cerny, le 10/04/2025
Le Maire,

Délibéré par le Conseil Municipal, réuni en session Ordinaire.
A Cerny, le 10/04/2025

Nombre de membres en exercice : 23
Nombre de membres présents : 25
Nombre de suffrages exprimés : 24
VOTES : Pour : 24
 Contre : 0
 Abstention : 4

Date de convocation : 28/03/2025

Les membres du Conseil Municipal,

A collection of approximately 15 handwritten signatures in black ink, arranged in a loose, overlapping pattern. The signatures vary in style, with some being more legible and others being highly stylized or scribbled. One signature on the right side is notably larger and more prominent, appearing to read 'J. Loret'.

Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la transmission en préfecture, le 25/04/2025 et de la publication le 25/04/2025

A Cerny, le 25/04/2025

Accusé de réception en préfecture
091-219101292-20250410-IV_2025IV671-DE
Reçu le 25/04/2025